

Règlement de la course « Les Foulées Solinoises » du Dimanche 30 JANVIER 2022

Article 1 - Organisation

- Le dimanche **30 JANVIER 2022** sera organisée une course pédestre de 5 et 10 km appelée « Les Foulées Solinoises » par l'association « Running Ste-Soulle », association loi 1901, avec le soutien de la Mairie de Ste Soulle, des services techniques de la Mairie, et du Comité des fêtes de Ste SOULLE.

Article 2 - Définition de l'épreuve

- Épreuve de course sur route avec un parcours fléché qui consiste en une boucle pour les 5km et deux boucles pour les 10 km.
- La course est ouverte à toutes les personnes à partir de 16 ans, licenciées ou non.
- Le départ de l'épreuve est fixé à **9h30** devant la place de la Mairie de Ste-Soulle.
- L'arrivée sera rue de Saintonge.
- La sécurité sera assurée par :
Unité Mobile de Premiers Secours – Charente Maritime 15 rue de la Belle Aurore – 17220 STE SOULLE
Tel : 07.78.57.92.59 17@umps.fr SIRET : 839 161 262 00010
- Ravitaillement à mi-course, rue de Saintonge.
- Ravitaillement à la fin de l'épreuve, rue de Saintonge.

Article 3 - Conditions d'engagement

- Les coureurs non licenciés à la FFA devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds **en compétition**, **daté de moins d'un an à la date de l'épreuve**.
- Les coureurs licenciés à la FFA, à l'UFOLEP devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.
 - **Les licences à FF Triathlon (FFTRI) ne sont pas valables. (règlement FFA 2019).**
 - Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.
- Pour la sécurité des coureurs, le port des oreillettes est interdit pendant la course. (règlement FFA 2019).
- Aucun accompagnateur à pieds ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.

Article 4 - Inscriptions et règlement

- Le nombre de participants est limité à 450 coureurs maximum.
Date limite des inscriptions par courrier le **22 JANVIER 2022**, le cachet de la poste faisant foi, à :
PIZZA SOLINOISE 35 rue de l'Aunis 17220 Ste SOULLE
Chèque à l'ordre de : Running sainte soulle
- Dans la limite des places disponibles : inscription possible le samedi 29 Janvier 2022 de 16h00 à 19h (**Pas d'inscription le jour de la course**) salle des Associations, 41 Rue de l'Aunis à Ste SOULLE (derrière Mairie).
 - Inscriptions aussi en ligne le site: **<http://www.runheure.fr/lesfouleessolinoise2022>**
Date limite le Samedi 29 Janvier 2022 à 12 h.
- Le montant de l'engagement est fixé à **6 €** pour les 5 km et de **10 €** pour les 10 km

Article 5 - Dossards

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE OU TEST ANTIGENIQUE DE MOINS DE 48 H** pour le retrait **individuel** des dossards qui se fera le samedi 29 Janvier 2022 de 16h à 19h, et le dimanche 30 Janvier 2022 de 8h à 9h15 salle des Associations, 41 Rue de l'Aunis à Ste SOULLE (derrière Mairie).
- Chronométrage à puce réalisé par RUNHEURE.
- Résultats et photos sur notre site **Facebook : runningsaintesoulle** ou le site « **Courir en Charente-Maritime** ».

Article 6 - Assurances et responsabilité.

- Les organisateurs sont couverts par une assurance civile (« MAIF – Collectivités »).
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.
- **En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.**
- **Si refus par la préfecture d'organiser la manifestation suite à la crise sanitaire Covid 19 remboursement des inscriptions (moins les frais de dossier pour les inscriptions en ligne)**
- Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation du présent

Article 7 - Récompenses et remise des prix pour les 5 et 10 km

- Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait du dossard.
- Récompenses pour les trois premiers :
 - Homme et femme au classement général. (5 et 10 km).
 - Premiers homme et femme (5 et 10 km) de chaque catégorie (**non cumulable avec le classement général**).
- Lots attribués par tirage au sort lors de l'arrivée remis aux coureurs.
- La remise des récompenses aura lieu vers 11h45 dans la grande salle des associations (derrière la Mairie) et sera suivie du verre de l'amitié.

Article 8.

- Crise sanitaire oblige, il n'est pas prévu de vestiaire et de douche.
-